

## PROCES VERBAL

### DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le six du mois de Mars, le Conseil Municipal de la Commune de LA SELVE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Marc FRAYSSINET.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de la convocation du Conseil Municipal : 27 Février 2026

**Étaient présents** Mme et Mr les conseillers municipaux (09) :

Mr FRAYSSINET Marc, Mr RAYNAL Nicolas, Mme BONNEAU Liliane, Mr VIGROUX Damien, Mr ROBERT Francis, Mr MASSOL Samuel, Mr MOREAU Maxime, Mr GAYRARD Gabriel, Mr JALADE Bertrand

**Absents, excusés (1)** : Mr CHOISIT Yannick, Mr GALTIER Frédéric, Mr LIAUTARD Yves, Mr MOLINIER Francis, Mr VIGROUX Frédéric, Mme PONS Céline

**Pouvoirs (4)** : Mr GALTIER F à Mr GAYRARD G  
Mr MOLINIER F à Mr VIGROUX D  
Mme PONS C à Mr MOREAU M  
Mr VIGROUX F à Mr ROBERT F

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire de séance Monsieur VIGROUX Damien.

#### I) Validation du procès-verbal du 13 Février 2026

Aucune observation - Vote : 13 Pour / 0 Contre / 0 Abstention

#### II) Présentation, discussion et vote du CFU budget assainissement 2025

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Mr RAYNAL Nicolas, adjoint au maire, délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2025, dressé par Monsieur Marc FRAYSSINET, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation faite du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

#### **FONCTIONNEMENT**

Dépenses	21 856.82 €
Recettes	78 522.71€
Bilan exercice	56 665.89 €
Excédent/ Déficit antérieur reporté (002)	- 51 374.82€
<b>Résultat du fonctionnement</b>	<b>5 291.07 €</b>

**INVESTISSEMENT**

Dépenses	3 723.38€
Recettes	17 154.00 €
Bilan exercice	13 430.62€
Excédent/ déficit antérieur reporté (001)	84 742.72€
<b>Résultat d'investissement</b>	<b>98 173.34€</b>

TOTAL DEPENSES	25 580.20 €
TOTAL RECETTES	95 676.71 €
Bilan exercice	70 096.51 €
Excédent antérieur reporté	33 367.90 €
<b>Résultat d'exercice</b>	<b>103 464.41 €</b>

-constate pour la comptabilité les identités de valeur avec les indications du compte financier unique relatives au report à nouveau, au résultat, de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés titre budgétaire aux différents comptes

-reconnait la sincérité des restes à réaliser

- vote et arrête des résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Après en avoir délibéré le conseil municipal,

**DECIDE** et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

**DECIDE** de voter à l'unanimité le compte financier unique 2025 du budget assainissement.

### **III) Présentation, discussion et vote du budget commune 2025**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Mr RAYNAL Nicolas, adjoint au maire, délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2025, dressé par Monsieur Marc FRAYSSINET, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

-lui donne acte de la présentation faite du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

**FONCTIONNEMENT**

Dépenses	379 372.12 €
Recettes	467 311.06 €
Bilan Exercice	87 938.94 €
Excédent/Déficit antérieur reporté (002)	302 539.68 €
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>390 478.62€</b>

**INVESTISSEMENT**

Dépenses	34 031.80 €
Recettes	193 281.19 €
Bilan exercice	159 249.39 €
Excédent/Déficit antérieur reporté au (001)	175 062.34 €
<b>Résultat d'investissement</b>	<b>334 311.73 €</b>
<b>Restes à réaliser investissement</b>	
- Dépenses	34 500.00 €
- Recettes	0.00 €

TOTAL DEPENSES	413 403.92 €
TOTAL RECETTES	660 592.25 €
Bilan exercice	247 188.33 €
Excédent antérieur reporté	477 602.02 €
<b>Résultat exercice</b>	<b>690 290.35 €</b>

- constate pour la comptabilité les identités de valeur avec les indications du compte financier unique relatives au report à nouveau, au résultat, de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés titre budgétaire aux différents comptes

-reconnait la sincérité des restes à réaliser

- vote et arrête des résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Après en avoir délibéré le conseil municipal,

**DECIDE** et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

**DECIDE** de voter à l'unanimité le compte financier unique 2025 du budget communal.

#### **IV) Délibération de principe de remplacement des agents communaux**

Monsieur Le Maire, rappelle à l'assemblée :

**Vu** le Code général de la fonction publique, notamment son article L.332-13-1° et L.332-13-2° ;

**Considérant** que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

**DECIDE** : d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par L.332-13-1° et L.332-13-2° du code général de la fonction publique précité pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.

**DECIDE** : de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

**ADOpte** : à l'unanimité des membres présents

#### **V) Questions diverses :**

Aucune question.

La séance est levée à 22h15.

Le secrétaire de séance  
Damien VIGROUX



Monsieur Le Maire  
Marc FRAYSSINET




